DESCRIPTIF DE MODULE	**Bachelor HES-SO en Design** **HEAD – Genève** Année académique : 2026-2027
Titre du module	Bachelor thesis
Filière(s)	Bachelor Architecture d'Intérieur
Type de module	Module obligatoire – dont l'échec après répétition entraîne l'exclusion définitive de la filière selon le règlement en vigueur sur la Formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO.
Code	16BT
Crédits ECTS	18 ECTS
Compétences et objectifs d'apprentissage visés	Ce module est composé de 2 unités de cours spécifiées dans le plan d'études. Compétences et objectifs : **Travail pratique** : développer des outils méthodologiques, théoriques, techniques et de représentation d'un projet contemporain d'architecture d'intérieur. Acquérir une indépendance dans la création, à savoir : maîtriser les outils de conception et de représentation d'un projet personnel ; être capable de soutenir ce projet par l'argumentation orale devant un jury. • Maîtriser les outils nécessaires à la réalisation d'un projet (intérieurs domestiques, de travail, commerciaux, etc.) incluant des références théoriques, des aspects techniques, esthétiques et administratifs. • Être capable de réaliser le dossier technique (plans, construction, mobilier, budget, etc.) des projets de moyenne échelle et/ou complexité, et être capable de suivre la réalisation des projets grandeur nature et des mandats. • Développer des solutions créatives en réponse aux enjeux contemporains en intégrant une approche réflexive et prospective. **Travail théorique** : rédiger un mémoire écrit de fin d'études. À travers un document écrit d'environ 20'000 signes (espaces compris), l'étudiant-e-x développe un questionnement personnel et démontre ses connaissances théoriques et historiques du sujet. • Aborder le travail théorique de recherche, sa conceptualisation, sa problématisation et sa restitution sous forme écrite. • S'exercer à faire de la recherche et rédiger un écrit théorique sur une thématique choisie (mémoire de Bachelor). • Savoir organiser, construire et structurer sa pensée et être à même de constituer une bibliographie en architecture d'intérieur.

Modalités d'évaluation	L'évaluation est continue et/ou finale. Les livrables, leur pondération dans l'évaluation et les critères d'évaluation sont définis dans le descriptif ou syllabus de chaque unité d'enseignement. La participation aux enseignements ne fait pas partie des éléments évalués. Chaque étudiant-e-x est tenu-e-x d'indiquer les différents applicatifs ou logiciels utilisés pour la réalisation de son travail ou projet. L'étudiant-e-x doit, s'il est sollicité par l'enseignant-e-x, préciser la nature du recours à ces applicatifs. Le module est acquis lorsque l'étudiant-e-x a obtenu la note finale la note moyenne finale minimale de 4.0. Les crédits ECTS du module sont attribués ou refusés en bloc.
Modalités de remédiation	Aucune remédiation n'est possible.
Modalités de répétition	Si les crédits ECTS attribués au module ne sont pas obtenus à cause d'une évaluation insuffisante dans une ou plusieurs des unités d'enseignement composant le module, l'ensemble du module doit être répété dès que possible.